

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 218-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.1008

Déposée le: 20.11.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Bachmann (Nidau, PS) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)
Schwarz (Adelboden, UDF)
Augstburger (Gerzensee, UDC)
Bauen (Münsingen, Les Verts)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 24.11.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Annuler la baisse du taux de rétribution de l'électricité solaire

Le Conseil-exécutif est chargé de faire le nécessaire pour que BKW annule sa décision de rétribuer à 4 centimes le kilowattheure l'électricité réinjectée produite à partir d'installations photovoltaïques.

Développement :

Ces dernières années, l'installation de panneaux photovoltaïques a été encouragée à l'aide de subventions, avec la promesse de nombreux avantages, dans le but de promouvoir l'abandon des énergies fossiles.

De nombreux propriétaires d'immeubles ont investi dans de telles installations et produisent de l'électricité propre, que soit ils utilisent, soit ils injectent dans le réseau. La rétribution de cette réinjection contribue ainsi à amortir l'installation. Même si, au moment de l'installation, le tarif du courant injecté était encore supérieur à 20 centimes, il a l'année dernière chuté environ de moitié

et ne sera que de 4 centimes à partir de 2017 (« La rémunération de l'énergie électrique se fonde sur les prix du marché et est valable uniformément pour toutes les installations. BKW fixe la rétribution de reprise de sorte qu'elle corresponde simultanément et au minimum à la valeur du marché de courant gris pertinente pour BKW. », site Internet de BKW). Cette situation est incompréhensible pour deux raisons :

- Une telle baisse des tarifs ne motive aucunement à installer des panneaux photovoltaïques.
- L'électricité photovoltaïque est ici mise au même plan que l'électricité grise.

A partir de l'entrée en vigueur de ces pratiques commerciales, toute personne ayant installé un panneau photovoltaïque se sentira bernée. La transition énergétique signifie-t-elle encore quelque chose ? Apparemment pas pour BKW, pour qui les bénéfices semblent passer en premier.

Si l'objectif reste de produire le plus d'énergie possible proprement et localement, les politiques doivent exercer leur influence et la baisse de la rétribution planifiée par BKW doit être annulée.

Le canton de Berne est actionnaire majoritaire de la société BKW et doit par conséquent pouvoir influencer sur la politique commerciale de cette entreprise.

Motivation de l'urgence : le nouveau tarif de rétribution sera valable à partir de 2017. Il doit être rapidement corrigé !

Destinataires

- Grand Conseil